

CE GAZ HILARANT QUI MET NOUS JEUNES EN DANGER

Le Maire de Périgny-sur-Yerres, Arnaud Védie a pris un arrêté interdisant la vente et l'usage du protoxyde d'azote sur le territoire de sa commune.

Conscient de déplacer le problème chez ses voisins, le maire de cette petite commune rurale du Val-de-Marne a interpellé le Ministre Christophe Castaner afin de savoir si le Gouvernement a pris en considération ce phénomène actuel et si des dispositions législatives seront mises rapidement en vigueur pour endiguer ce problème de santé publique et en empêcher sa vente, du moins au grand public.

Utilisé originellement comme gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire ou bien en milieu hospitalier pour ses propriétés anesthésiques et analgésiques, le protoxyde d'azote ou « gaz hilarant » fait l'objet d'usages détournés en raison de son effet euphorisant.

Malheureusement, loin d'être drôles, les conséquences de la consommation de protoxyde d'azote par les jeunes, peut causer des dégâts neurologiques irréversibles, voire entraîner la mort.

Qui plus est, ce gaz est en vente libre, et accessible aux mineurs, sans qu'aucune prévention ne soit faite pour cette population. Avec pour conséquence un développement de sa consommation chez les jeunes de plus en plus important.

« De nombreuses petites cartouches grises contenant le gaz sont retrouvées, de façon continue et massive, dans plusieurs secteurs de notre commune : le long des trottoirs, dans les jardinières de fleurs, dans notre lavoir... » Témoigne Arnaud Védie, le nouveau maire de Périgny-sur-Yerres qui entend ne pas rester passif face à ce phénomène qui met en danger notre jeunesse.

CONTACT PRESSE :

Sandrine BAUDOIN
Service Communication / Manifestations / Vie Associative
Courriel : sandrine.baudoin@perigny-sur-yerres.org
Tél : 01 45 98 63 17